

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'installation et l'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère qui sont soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Consignes particulières

Il est demandé de remplir un formulaire par appareil ou équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1), ci-après appelé le RAA

Règlements complémentaires

- [Règlement sur les carrières et sablières](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 7)
- [Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 18)
- [Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19)
- [Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46)
- [Règlement sur les usines de béton bitumineux](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 48)
- [Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers](#) (RLRQ, chapitre Q-2, R. 27)

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide d'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#)
- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

1. Description de l'appareil ou de l'équipement

1.1 Indiquez le code d'identification de l'appareil ou de l'équipement (tel qu'identifié sur les plans soumis) (art. 17 al.1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.2 Indiquez le nom du fabricant de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al.1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.3 Indiquez le modèle de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al.1 (3) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.4 Décrivez les procédés ou les activités auxquels se rattache l'appareil ou l'équipement (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

Si un schéma de procédé ou un diagramme d'écoulement est disponible, joignez-le à votre demande.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.5 Indiquez la nature des produits fabriqués issus de ces procédés ou de ces activités (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.6 Indiquez le taux (t/h) de production maximum de ces procédés ou de ces activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

1.7 Joignez les plans et les devis¹ de l'appareil ou de l'équipement ainsi que leurs fiches techniques (art. 301 REAFIE).

Document : _____ Section : _____

2. Caractéristiques physiques de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)

2.1 Indiquez le voltage et ampérage utilisé pour l'appareil ou l'équipement.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.2 L'appareil ou l'équipement est-il muni d'un système de contrôle automatique de la tension?

Oui Non

2.3 Indiquez le nombre de compartiments.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

Si vous avez répondu moins de 2, passez à la question 2.5.

2.4 Précisez la disposition des compartiments.

En parallèle En série

2.5 L'appareil ou l'équipement présente-t-il des subdivisions de l'électrofiltre en sections alimentées à des tensions différentes?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.7.

2.6 Spécifiez les tensions auxquelles sont alimentées les subdivisions de l'électrofiltre.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.7 Remplissez le tableau sur les électrodes ionisantes.

Saisir les réponses dans le tableau.

Nombre :	_____	
Type :	<input type="checkbox"/> Tiges :	Diamètre (cm) : _____ Longueur (m) : _____
	<input type="checkbox"/> Plaques :	Hauteur (cm) : _____ Longueur (m) : _____
		Distance entre les plaques (cm) : _____
	<input type="checkbox"/> Autre :	Spécifier : _____

2.8 Remplissez le tableau sur les électrodes collectrices.

Saisir les réponses dans le tableau.

Nombre :	_____		
Type :	<input type="checkbox"/> Tubes :	Diamètre (cm) : _____	Longueur (m) : _____
	<input type="checkbox"/> Plaques :	Hauteur (cm) : _____	Longueur (m) : _____
		Distance entre les plaques (cm) : _____	
		Surface effective de collection (m ²) : _____	
<input type="checkbox"/> Autre :	Spécifier : _____		

2.9 Indiquez les taux d'étincelles.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.10 Indiquez la vitesse de migration effective des particules (m/s).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

2.11 Précisez le type de nettoyage.

- Écoulement d'eau;
 Vibrations mécaniques;
 Autre, spécifiez : _____

Si vous avez répondu « écoulement d'eau », répondez à la question 2.12.

2.12 Les eaux de nettoyage sont-elles totalement réutilisées ou recyclées?

Oui Non

2.13 Indiquez la fréquence de nettoyage.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3. Caractéristiques opérationnelles de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. (1) REAFIE)

3.1 Décrivez le gaz à l'entrée : débit (m³/h), la température (°C) et la pression (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.2 Indiquez l'humidité maximale des gaz (%).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.3 L'appareil ou l'équipement est-il muni d'un système de contrôle de la température des gaz?

Oui Non

3.4 Indiquez la vitesse (m/s) de circulation des gaz dans l'électrofiltre.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.5 Indiquez le temps (s) de résidence des gaz.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.6 Précisez la perte de charge à cause du collecteur (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.7 Indiquez la résistivité des particules (ohm/cm).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

3.8 Décrivez le conditionnement des gaz, s'il y a lieu.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4. Caractéristiques du système d'évacuation des gaz de l'appareil ou de l'équipement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)

4.1 Indiquez le code d'identification du point d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.2 Indiquez la capacité nominale du ou des ventilateurs de tirage : débit (m³/h), la température (°C) et la pression (mm H₂O).

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.3 Indiquez le débit (m³/h) des gaz au point d'émission.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.4 Indiquez le diamètre (m) intérieur de la cheminée à la sortie.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.5 Indiquez la hauteur (m) de la cheminée à partir du sol.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.6 Indiquez la hauteur (m) de la cheminée au-dessus du bâtiment.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.7 Indiquez la distance (m) entre le point d'échantillonnage et le point d'émission, s'il y a lieu.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 300)

4.8 Le système d'évacuation des gaz de l'appareil ou de l'équipement présente-t-il un système de détection de fuites?

Oui Non

5. Niveau de rendement de l'appareil ou de l'équipement

5.1 Fournissez la nature, la quantité et la concentration des contaminants traités par votre appareil ou équipement en fonction de l'efficacité minimale garantie de l'appareil ou de l'équipement en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 11 (art. 17 al.1 (1) et 18 (1) REAFIE).

Si cet appareil ou cet équipement fait partie d'une chaîne de traitement, fournissez les niveaux d'émission et l'efficacité minimale garantie de l'appareil ou de l'équipement visé par le présent formulaire.

Document : _____ Section : _____

5.2 Joignez les pièces justificatives des calculs des niveaux d'émission décrits (ex. : les émissions calculées par un ingénieur, le rapport d'échantillonnage réalisé selon les méthodes de référence, les informations du fabricant de l'équipement d'épuration).

Document : _____ Section : _____

5.3 Joignez les résultats de la granulométrie avant et après l'épuration, si disponible (facultatif).

Document : _____ Section : _____

8. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

8.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

8.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- Exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² comprenant le rejet d'un effluent dans l'environnement, dans un système d'égout ou acheminé à l'extérieur du site (ex : les eaux de lavage).

8.1.2 Rejets atmosphériques

L'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² nécessite la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques**.

Le RAA établit certaines normes d'émission de particules et de gaz, d'opacité des émissions, de qualité de l'atmosphère² de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle.

Le REAFIE et différents règlements sectoriels ajoutent des conditions supplémentaires pour certaines activités ou certains équipements.

8.1.3 Matières dangereuses résiduelles

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Matières dangereuses résiduelles** :

- Exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² générant des matières dangereuses³ résiduelles, en raison de leurs propriétés (ex. : matières collectées).

L'information relative aux matières résiduelles non dangereuses générées par l'exploitation de l'appareil ou de l'équipement doit être fournie dans le formulaire général **Description du projet**.

8.2 Exigences réglementaires

8.2.1 Les activités d'installation et d'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destinées à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère² sont visées par des exigences réglementaires ou légales spécifiques aux impacts sur l'environnement.

En vertu de l'article 301 du REAFIE, transmettez un programme d'entretien, en plus des informations demandées dans les formulaires d'impact.

Notez que tout appareil ou équipement utilisé pour réduire le rejet de contaminants dans l'environnement doit être maintenu en bon état de fonctionnement en tout temps. Il doit en outre être utilisé de manière optimale afin de limiter les rejets de contaminants (art. 9 REAFIE).

Document : _____ Section : _____

9. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

9.1 Les services d'un professionnel⁴ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui Non

9.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel⁴ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

10. Lexique

¹plans et devis : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

²atmosphère : air ambiant qui entoure la terre, à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 [LQE](#)).

³matière dangereuse : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

⁴professionnel : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

11. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire.

Modèle 1 – Question 5.1 : Niveau de rendement de l'appareil ou de l'équipement

Nom du contaminant	Émission maximale avant épuration		Émission maximale après épuration		Émission moyenne après épuration		Efficacité minimale garantie (base pondérale, %)
	kg/h	mg/m ³ *	kg/h	mg/m ³ *	kg/h	mg/m ³ *	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 5.1</i>							

* Aux conditions de références (R) (101,3 kPa et 25 °C) et exprimée sur une base sèche et corrigée au pourcentage d'O₂ ou de CO₂, selon la norme applicable, s'il y a lieu.